**ANNEXE 3**

**LETTRE DE MISSION – REFERENT CULTURE**

Lieu, date

 **Identification de l’établissement**

**Nom du chef d’établissement**

**Objet : lettre de mission du professeur référent culture – année scolaire 20.. – 20..**

À l’attention de M ……….. (discipline enseignée)

Selon les termes de la circulaire n° 2010-012 du 29-1-2010 publiée au [**bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010**](http://www.education.gouv.fr/cid50473/mene1002846c.html), la mission de professeur référent culture vous est confiée pour l’année scolaire 20… - 20 … . Cette mission s’exerce sous l’autorité du chef d’établissement, en lien avec l’équipe pédagogique et les partenaires culturels de l’établissement, et selon les priorités déterminées dans le projet d’établissement.

Pour l’année …, votre mission se déclinera selon trois axes complémentaires destinés à favoriser la mise en place du parcours d’éducation artistique et culturelle pour chaque élève de l’établissement.

**Information et communication**

Vous vous identifierez auprès de la communauté éducative par les moyens d’information appropriés.

Vous vous tiendrez informé(e) de l’actualité académique et locale de l’éducation artistique, culturelle et sensorielle (EACS) afin d’en faire part à l’ensemble de la communauté éducative. A ce titre, vous êtes inscrit(e) sur les listes de diffusion de la DAAC de l’académie de Dijon et vous bénéficiez de l’information régulièrement diffusée par ce service.

**Élaboration et actualisation du volet culturel**

Vous accompagnez l’équipe pédagogique dans l’élaboration, la conduite et l’évaluation des projets EACS.

Vous favorisez la mise en place du parcours d’éducation artistique et culturelle en contribuant au recensement des projets et des actions relevant de l’EACS et à l’élaboration du volet culturel du projet d’établissement, dont vous participez également au suivi et à l’actualisation.

Vous participez à l’élaboration de partenariats avec des structures et des associations de proximité.

**Valorisation de la politique culturelle de l’établissement**

Vous valorisez la politique culturelle de l’établissement en contribuant à sa visibilité en incitant et en contribuant à la mise en place d’événements au sein et au-delà de l’établissement, à la diffusion d’articles et de reportages sur des actions significatives en recourant aux médias propres à l’établissement, à la presse locale et aux médias académiques.

Dans le cadre de votre mission, vous participez aux actions de formation destinées aux professeurs référents culture.

Vous rendez compte de votre mission au chef d’établissement en renseignant un rapport d’activités annuel.

Une indemnité pour mission particulière d’un montant de … IMP vous est attribuée pour l’exercice de cette mission.

Date :

« Vu et pris connaissance » par l’enseignant

Signature du chef d’établissement

Cachet de l’établissement